



# COMMISSION ECONOMIE & STRUCTURES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 MARS 2017

### BILAN DU BUDGET 2016 DU PÔLE SUD-OUEST

-

### BUDGET PREVISIONNEL 2017

### NOUVELLE AQUITAINE ET OCCITANIE

Présents pour la commission :

- A Bordeaux : Gilles Bernard, Marianne Caussade et Pierre Mouchel (président)
- A Poitiers : Thierry Cormerais
- A Toulouse : Chantal Fremy, Valérie Jach et François Ollier (excusé)

Présents pour la direction à Bordeaux : Jean-François Masselin et Pierre-Eric Beaupin

Les membres de la commission remercient MM. Masselin et Beaupin pour leur disponibilité et la qualité de leurs échanges.

## Point 1 : Présentation du bilan financier 2016 du Pôle Sud-Ouest

### Bilan 2016 (page 4, 5)

Les **comptes 2016** sont arrêtés en local. Au central les commissaires aux comptes ont dû finir ces jours-ci. Il y aura peut-être des rectificatifs si les commissaires aux comptes le demandent. La présentation des comptes est donc sous réserve de modification (ce qui est peu probable).

Economie de 216.000€ en 2016 soit 0,25%. On est sur la cible à 99,75%. Il y a toujours des petits aléas comme par exemple les contrats de génération, mais cela reste à la marge.

## **Recettes :**

Les **recettes publicitaires** ont progressé de manière assez significative grâce à la tranche du 20h15 (entre *TLS* et *PBPL*) qui a été rajoutée il y a un peu plus d'un an et qui a permis l'arrivée d'annonceurs nationaux. Au début le créneau ne marchait pas bien, mais depuis ça a décollé. Les recettes sont réparties en fonction des zones de diffusion (on ne sait pas sur quels critères : population, nombre de régions... c'est précisé dans le contrat de vente). L'annonceur national peut donc acheter une ou plusieurs régions.

En 2015 les recettes publicitaires avaient été inférieures à l'objectif. C'est donc une bonne nouvelle en termes de recettes pour 2016, même si ça reste inférieur à ce qui a pu exister plusieurs années avant.

Historiquement Poitou-Charentes n'avait que deux annonceurs importants : Mutuelle Poitou-Charentes et le Beurre Charentes-Poitou. L'arrivée de gros annonceurs est toujours une bonne nouvelle mais la perte est plus délicate à gérer. On perd un client à 200.000€/an. Ouvrir le créneau aux annonceurs nationaux est à double tranchant.

Petite baisse au niveau de la **refacturation** de *Rencontres à XV* au service des Sports de FTV. Jusqu'au 31 décembre 2015 la masse salariale était portée entièrement pas le PSO et refacturé aux Sports. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les ETP sont portés directement par le central, y compris les CDD. Les ETP des monteuses et vidéos CDI sont imputés en local mais leur masse salariale est refacturée aux Sports et donc cela ne pèse plus sur nos etp.

Baisse de la refacturation aussi pour *Midi en France* : on a participé à seulement 5-6 émissions en 2016, c'est-à-dire beaucoup moins que les années précédentes.

Quelques **baisses** pour les recettes extérieures parce qu'il y a eu une réduction de participations d'un certain nombre de partenaires historiques (collectivités locales notamment).

Et en 2016 on a arrêté de fabriquer les CTRC (Conso mag). Désormais on ne leur facture que la diffusion.

Le **budget notifié** en début d'année n'est pas égal au budget ajusté de fin d'année (=courant). Le budget notifié c'est de la théorie. En cours d'année le budget vit. On peut avoir des abondements ou des diminutions (refacturations). Ex : communication, DAR... Il y a aussi des écritures de neutralisation : recettes publicitaires, droits de tirage et dotations des amortissements.

En 2016 il y a eu des retards dans les déploiements technologiques à cause d'aléas techniques.

Les **amortissements** ont été décidés en septembre 2015. Les amortissements sont calculés dans deux outils (Gipsi et Abel). Les amortissements sont calculés à partir de la mise en service des biens, le retard dans le déploiement des investissements peut donc se traduire par des baisses dans les charges d'amortissements (calculées dans les deux logiciels).

### **Masse salariale :**

Charges personnel permanent : le contrôle de gestion a changé sa technique depuis la construction du budget 2017. Jusqu'à fin 2016 elle mettait le budget des Permanents en année pleine avec le salaire plein. Certains salaires étaient donc reconstitués. Sauf qu'on sait que statistiquement une vingtaine de postes sont vacants chaque année (maladies ou sans occupant). Pour 2017, lors de la construction budgétaire, la Présidente de FTV a demandé de recalculer cet écart. Le contrôle de gestion a donc transféré un certain nombre d'ETP (= du budget) sur les Non Permanents.

C'est plus compliqué à suivre pour la compta (c'est une habitude de 20 ans qu'il faut changer) mais cela devrait aboutir à être plus proche de la réalité dans le budget par rapport au réalisé. Et globalement ça ne change rien.

La Présidente de FTV demande des atterrissages mensuels pour éviter les surprises de fin d'année.

### **Budget personnel permanent :**

- prévu = 56.707K€
- réalisé = 55.228K€
- économie = 1.500M€

Mais ce n'est pas forcément une économie au niveau de la masse salariale car il peut y avoir des postes vacants à combler par des CDD avant leur pourvoi.

### **Baisse des Non Permanents** entre 2015 et 2016 (cf page 7)

PTA : de 50,7 ETP en 2015 à 39,6 ETP en 2016.

Journalistes = de 29,1 ETP en 2015 à 25,9 ETP en 2016, soit -4 ETP. On revient au niveau de 2014.

Au final, baisse de 14,3 ETP de CDD entre 2015 et 2016. Le **taux de précarité** reste identique parce que le nombre de Non Permanents baisse aussi.

Légère économie de 5,5 ETP par rapport à la notification 2016.

Explications :

- En fin d'année on a fait un peu moins de PAE = un peu moins de fabrication donc moins d'ETP
- *fin de la charge de Rencontres à XV puisqu'il y a refacturation depuis le 01/01/2016*

Et en 2016 il y a eu un effet d'aubaine car les congés scolaires de Noël n'étaient que sur l'année 2016 (on aura un petit handicap en 2017 puisqu'il y aura un léger débord sur 2018).

Certains ont pris leur CET, ça a permis de dégonfler les provisions congés. Il y a aussi l'effet PDV en 2016 (celui des emplois supprimés).

Pour mémoire, impact du jour de congés en plus ou en moins en moyenne dans la provision pour congés à reporter sur l'année suivante :

- Au niveau FTV : 1 jour = 3M€
- Au niveau PSO : 1 jour = 250000€

Depuis que la règle du non remplacement d'un poste sur 2 est en place, il n'y a pas beaucoup de départs (annonce au CCE de l'été 2016 – opérationnel depuis le dernier trimestre 2016). On n'en a donc pas encore vu les effets. Maintenant la direction remplace au cas par cas.

### **Baisse des ETP mais hausse de la masse salariale**

Explications :

- Les contentieux ne sont pas tous pris en charge par le central
- Hausse des cotisations patronales
- Effet prix sur les entrées-sorties : plutôt positif en LPC parce que ce sont des jeunes qui entrent alors qu'en Occitanie les arrivants ont des anciennetés importantes ; requalifications avec gros salaires...
- Eléments variables : HS, primes de sortie... il y a des années plus ou moins favorables
- Il peut y avoir des indemnités de déménagement, de double résidence, des échanges avec l'Outremer...
- En 2015 il y a eu le paiement du 10% congés payés (plusieurs dizaines de milliers d'euros)

Le **glissement naturel** (G&T, ancienneté) est financé par le central, même si depuis quelques années le local peut être amené à financer l'écart.

C'est pour ça qu'on a un budget ETP et un budget masse salariale.

On peut calculer le **coût d'un ETP** mais il y a un effet prix et un effet quantité. C'est la somme des deux qui fait le coût moyen.

**Variation sur les loyers**, un peu plus de maintenance et de communication (113.000€ soit +137%) que prévue.

**Communication** : ce sont des échanges de partenariats. Il n'y a pas de sortie de cash mais on inscrit des charges et des recettes (on n'a pas le droit de faire de troc entre sociétés). La direction a une volonté de faire de plus en plus de partenariats.

**Provisions** : 700.000€ de paiement au titre des congés (certains salariés qui quittent l'entreprise se les font payer), CET monétisés et récup payées.

Légère augmentation des **achats hors programmes** liée aux nouvelles technologies (petits matériels à renouveler) : MPEG4, caméras, i.média. Le passage aux nouvelles technologies a représenté quelques dizaines de milliers d'euros.

**Dépenses d'entretien** : Un peu moins qu'en 2015 mais cela reste à un niveau élevé à cause des travaux du bâtiment social de Bordeaux (même si l'essentiel du budget a été porté par le central). Pas de report sur 2017 pour le bâtiment social de Bordeaux.

La **production exécutive de Cap Sud-Ouest** est comptabilisée au prorata (passage à 18-20 émissions).

Baisse des **frais de mission** due à la baisse au recours CDD.

## **Tableau des ETP 2016** (page 7)

Total des PTA et journalistes permanents et non permanents :

- 2014 : 782,8 ETP
- 2015 : 775,5 ETP
- 2016 : 758,7 ETP

**Le taux de précarité est de 8,6% en 2016, il était de 10,3% en 2015...**

**Pour mémoire, le Pôle Sud-Ouest comptait 893 ( 843 selon la direction) ETP en 2011, soit une baisse de 15% ( 11% selon la direction ) en 6 ans (-134 ETP) ( -85 etp selon la direction ). Il convient de lever ce doute. Question de périmètre ?**

## **Tableau des absences** (page 8)

Pour des raisons d'outils liés à la mise en place du changement règlementaire de la gestion des récupérations, le nombre de jours de congés est présenté hors récupérations. Ça sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La ligne **congés** est formée des congés et des RTT.

Nombre de jours **d'absences action sociale** = tous les crédits d'heures (négo, commissions...).

## **Droit de tirage 2016** (page 9)

Les **droits de tirage** continuent à décroître pour les équipes légères :

- En 2015 420 jours étaient prévus et 212 ont été réalisés
- Pour 2016 le prévisionnel était de 316 jours, on a eu 211 jours réalisés, soit le même niveau qu'en 2015. Il y a un vrai problème

Explications :

- Le car lourd est moins sorti car 2 matches ont été portés par d'autres régions
- La maladie d'un collaborateur en TVR a entraîné une annulation de « prestation »
- L'équipe légère était calée sur des tournages pour *Pyrénées Pirineos* mais le magazine a été supprimé (dommage que cela n'ait pas été transféré sur la Matinale)

Pour la **post prod** on est en ligne avec le budget.

La **contrainte ETP** est plus maintenant plus forte au niveau de la filière de production. Elle s'est traduite par une mensualisation plus fine que les années précédentes. En 2012-2013 on demandait un nombre de jours pour l'ensemble de l'exercice sans ventilation mensuelle de la demande. En 2015-2016, et encore plus en 2017, il a été demandé à l'éditorial de mensualiser sa demande. C'est de l'optimisation.

L'objectif de la filière c'est le plein emploi sans surconsommation de CDD, donc à nous d'ajuster notre demande. C'est un chantier sur lequel la direction travaille.

## Investissements (page 10)

Forte baisse des **investissements réseau**. On passe de 9,9M€ en 2015 à 5,2M€ en 2016. Il manque en fait la ligne budget centralisé que le central n'a pas fourni.

Beaucoup de choses étaient dans le budget *centralisé*, mais il y avait pas mal d'hétérogénéité. Aujourd'hui le budget *décentralisé* est très faible (409K€).

## Heures de diffusion

Il s'agit d'une précision demandée par la commission.

La direction précise que les documentaires 2015 diffusés dans la case de la vie d'ici ont été transférés dans la case des soirées régionales. De la même manière Cap SO est passé de la case la vie d'ici à la case WE après midi

	2015	2016
Matinales	1 054	1 021
12/13 Tranche Info Midi	699	743
19/20 JT régional Soir	1 397	1 458
Soir 3	116	102
WE Matinée	176	192
La Vie d'Ici	243	
Soirées régionales	82	298
Décrochage exceptionnel	245	198
Décrochage récurrent Spécif.	65	60
WE Apres midi		114
<b>Total général</b>	<b>4 078</b>	<b>4 186</b>

## Point 2 : Présentation du budget 2017

### Hypothèse de budget 2017 (page 17-18)

Les **soirées électorales** sont financées à hauteur de 50K€ par antenne.

Petit complément en cash pour **In Situ** parce que le montage est rapatrié en partie de Marseille à Bordeaux.

Les charges et recettes (taxe foncière, assurances...) ont été **ventilées sur les antennes**. On revient à la facturation de 2009 (anciennes directions régionales).

Les **frais de mission et achats** sont très volatiles donc la compta a fait la moyenne des 3 dernières années. Il y a 20-30K€ d'écart par rapport à la répartition 2/5 et 3/5 (qui n'aurait pas été très juste à cause des travaux récemment réalisés comme à Albi

par exemple). En fonction des libellés, des modes de répartition ont été actés (voir tableau).

**Personnels extérieurs** : la compta n'a pas su affecter les prévisions donc elles ont été proratisées. Le choix de la clé de répartition sur les personnels extérieurs s'est porté sur une répartition équitable entre les antennes

La répartition des **émissions** sur les 5 antennes crée un déséquilibre quand on fait le découpage par région.

Les prévisions de **recettes publicitaires** sont beaucoup plus fortes en Occitanie (2M€) qu'en Nouvelle Aquitaine (1,543M€). En effet, FTP a une antenne à Toulouse et seulement depuis quelques mois une personne est à Bordeaux (rattachée à Toulouse).

Nouvelle Aquitaine et Occitanie sont assez comparables en bassin de population mais le temps d'antenne cumulé est plus important en Nouvelle Aquitaine (3 antennes vs 2 antennes).

Chiffre d'affaire publicitaire :

- Réalisé 2015 : 4,9M€
- Objectif 2016 : 2,2M€ ; réalisé 2016 : 3,2M€
- Objectif 2017 : 3,6M€

## **Tableau du budget** (page 20-22)

### **Achats de programmes**

La direction a préparé un budget pôle pour 2017 puis il a été coupé en deux parties.

Les **outils** n'ont pas encore basculé par régions parce que les comptes 2016 ne sont pas définitivement clos. Quand ce sera fait la strate pôle sera supprimée.

Le partage de la **production immobilisée programmes** est très inégale mais cela n'impacte pas les comptes (en - dans les recettes page 20 et en + dans les dépenses page 21). C'est simplement que le stock est plus important en Nouvelle Aquitaine (*Péché gourmand* et *Cap Sud-Ouest*) qu'en Occitanie ( **Carnet de vol**).

Si on calculait le budget pôle et qu'on le divisait au prorata du nombre d'antenne, il devrait y avoir un peu plus en Nouvelle Aquitaine parce qu'il y a deux anciennes directions régionales et plus de locales.

Toutes les **clés de répartition** ont été regardées et la direction a tranché sur ce qui semblait le plus correct, le plus équitable et le plus proche de la réalité.

La dotation **amortissements** n'est pas équitable parce que les bâtiments ne sont pas tous vétustes au même niveau.



On est dans une transposition du budget 2016 sur l'année 2017 mais la direction générale peut faire des ajustements en cours d'année (grille...).

Les outils permettent de valoriser les **collaborations entre les antennes**. Il sera possible de regarder la valeur de ces échanges en fin d'année et la direction centrale pourrait arbitrer là aussi.

C'est partiellement pareil pour les Non Permanents.

### **Budget de charges :**

Les personnels permanents ont été affectés en fonction de leur lieu de travail précisé sur le contrat de travail.

Une étude sur le potentiel des Non Permanents a été menée avec les chefs de service pour ventiler selon les besoins de chaque antenne et en collant à la demande globale du central en matière d'ETP qui est de 755,3 ETP pour le périmètre PSO. Il y a toujours une marge d'incertitude.

Le prévisionnel 2017 pour les Permanents et Non Permanents est quasiment le même que le réalisé 2016 :

	<b>Prév 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>Ecart prév/réal 2016</b>	<b>Prév 2017</b>	<b>Ecart réalisé 2016 / prév 2017</b>
<b>Permanents</b>	56 707K€	55 228K€	+1 479K€	55 269K€	+41K€
<b>Non permanents</b>	4 488K€	5 561K€	-1 073K€	5 651K€	+90K€

La masse salariale des permanents reste stable alors que des postes ont été supprimés.

Les **charges de niveau 2 et 3** (page 22) sont communiquées par les fournisseurs, cela permet de visualiser la répartition équitable sur les deux régions.

### **Les ETP** (page 23)

#### **Ventilation Permanents et Non Permanents :**

C'est d'autant plus facile que nous n'avons pas d'émissions mutualisées entre les deux régions (ce qui n'est pas le cas dans le Pôle Nord-Ouest par exemple). Le réalisé étant très proche du prévisionnel, la compta a repris l'existant.

Nous avons un budget de 764,5 ETP en 2016. Mais deux cadres de pôle ont été transférés au central soit 762,5 ETP à périmètre comparable.

**Arbitrage 2017 : 755,3 ETP, soit un effort à produire de -7,2 ETP.** Il y a donc un certain nombre d'emplois à économiser, mais à ce jour, aucune décision n'est prise sur les postes à supprimer. Il y a des hypothèses, ce sera en fonction des départs.

La direction estime qu'il n'y a pas d'efforts colossaux à faire en ETP mais que nous avons plus d'heures de diffusion à faire.

**Pour la commission l'effort doit donc porter sur les autres entités du groupe car les régions on a déjà beaucoup donné.**

## **Diffusion et droits de tirage** (page 24)

4.741 heures de diffusion prévues pour 2017. Ces heures représentent les créneaux de diffusion des 5 antennes de l'ex-pôle (frais ou rediff).

Les **droits de tirage** sont liés aux demandes éditoriales et aux modes de fabrication.

Exemple :

- *E2R* : avec la filière à Toulouse, en interne en Nouvelle Aquitaine
- *Matinales* : Hélène Bassas avec une équipe légère de la filière à Toulouse
- Les Matinales vont passer à 5 jours/semaine
- Projet de nouvelle émission de Nouvelle Aquitaine

En tout = 2450 jours :

- 1269 jours pour Nouvelle Aquitaine (51,8%)
- 1181 jours pour Occitanie (48,2%)

A noter que les demandes sont faites à la filière de production selon le plan de charge établi par les administrateurs d'antenne, pas à un site filière en particulier.

## **CONCLUSION**

Une fois encore les régions vont devoir diminuer leurs ETP alors qu'une phase de développement des créneaux régionaux est annoncée. Certes, l'effort d'ETP est déjà pas mal amorti par l'exercice 2016 mais il serait préférable de pouvoir redéployer des postes pour de la création de programmes plutôt que de les voir supprimer.

Par ailleurs, ce budget ne prévoit pas de renfort sur le numérique qui doit être un axe fort de développement. Le renforcement des services web, info et programmes est une nécessité afin de réussir la mutation de l'entreprise et des salariés vers le numérique.

**Lexique :**

*VN = Variable du budget normal prévu*

*AR = activité de budget réalisé*

*Charges de niveau 1 : charges dont le pôle à la totale maîtrise en local*

*Charges de niveau 2 : charges de niveau société qui font l'objet d'une refacturation interne au pôle*

*Charges de niveau 3 : charges de type fonctions supports dont le montant est fixe en charges et en recettes : Secor, RH, Finances et hot line informatique aussi*